

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association Vivre Harmonieusement entre Val et Sologne (VHVS 45) du vendredi 6 février 2026

Avec près de 100 personnes présentes ce soir, l'association montre, une fois de plus, sa vitalité.

1) Accueil et informations

- En préambule de cette AG, nous rappelons que VHVS 45 est une association dirigée par un conseil collégial. Ce fonctionnement collectif, assez atypique, a été un véritable plus. Il nous a permis d'être efficaces et de poursuivre les actions dans la durée.
- Voici, pour mémoire, les noms des dix administrateurs de 2025 de ce conseil collégial : Alain Cocherie, Catherine Deschamps, Gilles Godin, Antonio Guillen, Dominique Jacquot, Pierre Lafargue, Jean-Paul Marchal, Véronique Lalisce, Bruno Simon et Gwennaël Verstichel.
- Les administrateurs remercient particulièrement Pierre Badin, Karine Blanc, Marie-Anne et Yves De Kisch, Joseph Lalisce, Jérôme Leroux, des adhérents qui ont œuvré activement pour l'association. Remarque importante : Comme les personnes citées, toute personne intéressée et motivée peut rejoindre nos groupes de travail ; il suffit d'en faire la demande.
- Il est indiqué à l'Assemblée que les résolutions seront votées à main levée. (Rappel : Selon les statuts de l'association, seuls les présents peuvent voter, il n'y a pas de procuration.)

2) Rapport moral et d'activité pour 2025 et Approbation

Voici les points importants qui ont concerné cette période :

1) En premier lieu, notre éclatante victoire dans la lutte pour sauver Morchêne:

- ❖ Bien qu'aucune information sur ce sujet n'ait figuré dans les bulletins municipaux *Regards*, c'est bien la consultation locale du 22 juin qui a été le point fort de l'année 2025.
Quelques rappels :
 - Notre lutte contre la ZAC de la Croix des Vallées a débuté en 2019.
 - En octobre-novembre 2024, notre campagne de signatures pour demander une consultation des habitants recueille 820 émargements. Cela contraint le maire de St Cyr à organiser un vote qui sera précédé de deux réunions publiques.
 - Le 20 mars 2025 : 1ère réunion publique au cours de laquelle VHVS n'est pas autorisée à s'exprimer.
 - Le 3 avril 2025 : 2ème réunion publique. Cette fois-ci, VHVS présente ses arguments qui semblent convaincre la nombreuse assistance.
 - Le 22 juin 2025 : Consultation des électeurs de St Cyr au sujet de la Croix des Vallées. Malgré quelques manœuvres de dernière minute de la part de la municipalité, les St Cyriens ne se trompent pas. Ils viennent en nombre (45 % de votants) et ils refusent, à une écrasante majorité, le projet de lotissement (84 % de non). À ce sujet, nous en profitons pour remercier, une fois de plus, tous ceux qui, par leur vote, ont contribué à donner une grande légitimité à cette consultation locale.
 - Le 1er juillet 2025 : Le conseil municipal vote l'arrêt du projet de la ZAC de la Croix des Vallées.
- ❖ En parallèle, VHVS a été très attentive à l'aspect financier concernant le projet.
 - Le 10 mars 2025, le conseil municipal approuve, sans demander d'explications, le Compte Rendu financier Annuel à la Collectivité Locale (appelé CRACL) pour 2024. Ce compte rendu financier est présenté par la société SAS Croix des Vallées pour une somme de 970 000 €.
 - Immédiatement, VHVS dénonce cela et dépose une requête demandant l'annulation de la délibération du 10 mars
 - Le 1er juillet 2025, suite à la pression exercée par VHVS, le conseil municipal revient sur sa décision et il refuse de valider le compte rendu financier. Au cours de cette séance, un mandat est donné au maire pour défendre les intérêts de la commune. Ce litige est toujours en cours entre la municipalité et la SAS Croix des Vallées.
- ❖ À noter que plusieurs articles de la presse locale ont évoqué les réunions publiques et la consultation locale ainsi que la problématique du CRACL.

2) Rapport moral et d'activité pour 2025 (suite)

2) Vie de l'association VHVS 45 :

❖ Le Conseil Collégial s'est réuni au moins une fois par mois pour évoquer et pour étudier des sujets en rapport avec les statuts de VHVS.

Ces réunions se poursuivront en 2026 et les thèmes ne manqueront pas. En plus de Morchêne, nous devons être attentifs à plusieurs sujets importants comme l'extension de la Zone Industrielle ; le prix et la qualité de l'eau potable ; l'Obligation Légale de Débroussaillage ; la gestion du risque « inondation » ; ...

❖ VHVS a également essayé de vous tenir informés.

- Plusieurs tracts déposés dans toutes les boîtes aux lettres de St Cyr
- Envois de courriels aux adhérents
- Informations sur notre Site Facebook et sur notre Site Internet

❖ VHVS a continué de soutenir trois associations.

- Loiret Nature Environnement (nous adhérons depuis 2020)
- Les Amis des Chemins de Sologne qui luttent contre l'engrillagement abusif des forêts (nous adhérons depuis 2021)
- Le collectif Eau Secours Orléans 45 qui s'intéresse de près à l'eau potable sur la Métropole (nous adhérons depuis 2022).

❖ Nous avons participé à la vie du village

- Nous avons assisté à tous les conseils municipaux.
- Notre association a participé au Forum des associations du 13 septembre 2025 où elle a présenté un stand.
- Nous avons été présents à la réunion de rentrée des présidents d'associations. VHVS figure également dans le Guide des associations de St Cyr.
- Quelques administrateurs de VHVS ont assisté, à titre personnel, aux rencontres « élus - habitants des quartiers ».

❖ Nous avons également suivi certains débats du Conseil métropolitain. C'est dans cette instance que "se joue" aussi une partie de l'avenir de St Cyr. Nous rappelons que St Cyr c'est **1 vote sur 89** au Conseil métropolitain !

Encore merci pour votre soutien actif.

Ce rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité des présents.

3) Rapport financier de l'exercice 2025 et Approbation

233 adhérents cotisants en 2025

VHVS 45

RAPPORT FINANCIER exercice 2025						
CHARGES				PRODUITS		
61. SERVICES EXTERIEURS				75. PRODUITS		
6160	Assurance MAE (elle avait été payée sur le précédent exercice, 378,92)	0,00		7560	Cotisations, Adhésions, dons ..	2785,00
62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS				76. PRODUITS FINANCIERS		
623	Publicité et photocopies (tracts, photocopies ...)	1967,17		7670	intérêts livret A association	131,25
626	adhésion au site internet	100,80			à 1,7%, 42,97	
6280	adhésions à 1 autre association (LNE)	25,00			à 3%, 12,70	
					à 2,40%, 75,58	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION :				TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION :		
2092,97				2916,25		

excédent de l'exercice 2025 : 823,28

ancien solde : 4973,48

nouveau SOLDE, en date du 31 Décembre 2025 : **5796,76**

Deux remarques :

- Pour l'exercice 2025, il est constaté un bénéfice de 823 € et le solde au 31 décembre 2025 est conséquent (5796 €). Avoir une belle trésorerie est d'abord la preuve de l'implication des adhérents. Cela permet d'avoir des réserves suffisantes au cas où l'association devrait avoir recours à des actions judiciaires. Enfin, en ce qui concerne les recettes, l'association n'a pas d'autres ressources que les cotisations et les soutiens des adhérents. C'est le gage de notre indépendance.
- Si on cumule tous les frais liés aux actions judiciaires depuis 2019 (recours, appel, pourvoi en cassation + les pénalités versées à Exia), nous arrivons à la somme d'environ 11 000 €.

Ce rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents.

4) Témoignages

Une administratrice et un adhérent apportent leur témoignage. Cela permet à l'assistance de mieux appréhender ce qu'est le travail collectif effectué lors des réunions de VHVS. Les deux personnes insistent sur la facilité pour chacun d'apporter ses idées.

5) Renouveau du Conseil Collégial de VHVS 45 pour 2026

Comme le permettent les statuts, le Conseil collégial peut être constitué de 2 à 10 administrateurs.

9 administrateurs de 2025 (Alain Cocherie, Catherine Deschamps Gilles Godin, Antonio Guillen, Dominique Jacquot, Pierre Lafargue, Véronique Lalisse, Bruno Simon et Gwennaël Verstichel) souhaitent poursuivre l'aventure et ils sont candidats pour l'année 2026.

Il n'y a aucun autre candidat déclaré.

Les neuf personnes candidates sont élues à l'unanimité des présents.

6) Approbation du montant de la cotisation pour 2026

Pour 2026, il est proposé de maintenir à 10 € le montant de la cotisation.

Cette motion est approuvée à l'unanimité des présents.

7) 2^{ème} partie de l'AG - Échanges sur le futur du domaine de Morchène et sur les actions à venir pour VHVS

Les personnes présentes sont sollicitées pour poser des questions mais également pour émettre des avis. Des réponses ont parfois pu être apportées

Voici les thèmes abordés :

a) Les domaines boisés :

- Tout d'abord, il est demandé de faire en sorte que le domaine soit classé « N » afin qu'il soit définitivement non constructible.

- Pour plusieurs participants, il faut préserver la qualité du site avec ses parties « sauvages ». C'est-à-dire, avoir des endroits où les animaux seront à l'abri de l'agitation et conserver des espaces vraiment naturels (ne pas ramasser les bois morts, ...).

- Idée émise de création d'une maison de la forêt pour une éducation à la prévention (travail avec les scolaires ?). Cela nécessiterait plus de transports en commun du côté de Morchène.

- Il faut sécuriser le parcours de santé (pins en mauvais état et une nette détérioration des équipements).

- Il y a une forte demande pour que les bois de la Jonchère soient ouverts aux promeneurs. → NB : le bail doit être revu en novembre 2026.

- Il faut réfléchir à la création de corridors pour permettre la circulation des animaux entre les bois de Limère, ceux de Morchène, de la Jonchère et La Saussaye.

b) Une question est posée au sujet de la pollution du Morchène. → C'est une pollution qui vient d'un rejet d'une entreprise de la zone industrielle. Une plainte a été déposée mais rien n'a été fait pour l'instant.

c) Des interrogations sur l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD). → Une diapositive a été projetée montrant le flou actuel en ce qui concerne la délimitation précise des zones concernées. Les instructions officielles manquent encore de précision pour le moment. Il est conseillé d'attendre d'avoir plus d'infos avant d'envisager des travaux coûteux et destructeurs.

d) La prévention des inondations :

- En ce moment, des travaux ont lieu sur la rivière Morchène, au niveau de la rue de La Gare. Il s'agit du remplacement d'une ancienne buse par de nouvelles buses plus larges. Ces travaux sont destinés à accroître la fluidité du cours d'eau. Ces travaux financés par la Métropole régleront-ils le risque d'inondation sur ce cours d'eau ?

- Ces travaux sont-ils réalisés dans le cadre du PAPI ? → Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est un dispositif, porté par les collectivités territoriales, qui vise à promouvoir une gestion globale des risques d'inondation.

- Selon un adhérent, la Métropole étudierait un aménagement afin de freiner une crue du Morchène en créant un déversoir au niveau de l'actuel parcours de VTT situé près de la rue des Iris. → Affaire à suivre !

8) Une fin d'AG particulière avec la distribution de la BD retraçant l'aventure « Sauvons Morchène »

Comment garder le souvenir de tout ce qui a été réalisé au cours de ses 6 années de lutte pour sauver Morchène ?







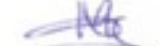

Comment garder en mémoire les moments d'enthousiasme, les déceptions après les échecs judiciaires, les idées pour convaincre de la justesse de notre cause, la ferme volonté de continuer le combat et pour finir la consultation victorieuse ?

→ Un de nos administrateurs a eu l'idée de réaliser une BD souvenir, un ouvrage qui pourra aussi servir d'exemple pour d'autres combats et qui est donc offert à tous les adhérents et soutiens de l'association.

9) Pot de l'amitié et prise des adhésions pour 2026

Procès-verbal rédigé et signé le 7 février 2026 par ...

M. COCHERIE, Mme DESCHAMPS, M. GODIN, M. GUILLEN, M. JACQUOT, M. LAFARGUE, Mme LALISSE, M. SIMON et M. VERSTICHEL du Conseil collégial de VHVS 45

M. Cocherie 	M. Godin 	M. Jacquot 	Mme Lalisse 	M. Verstichel 
Mme Deschamps 	M. Guillen 	M. Lafargue 	M. Simon 	